

Conseil communal de Lausanne

Initiative : INTERPELLATION URGENTE
Titre : Quel avenir pour Lausanne-Cités et la diversité de la presse lausannoise ?
Initiant : Louis DANA et crts

La presse régionale traverse depuis plusieurs années une période particulièrement difficile. La diminution des recettes publicitaires, la concurrence des plateformes numériques et l'évolution des habitudes de lecture fragilisent tous les médias, mais singulièrement les titres gratuits et la presse de proximité.

Dans ce contexte, la disparition annoncée le 2 septembre dernier pour la fin de l'année 2026 des hebdomadaires genevois GHI et lausannois Lausanne-Cités constituerait une nouvelle perte importante pour la diversité médiatique en Suisse romande et dans la région lausannoise. Avec sa large diffusion (environ 190'000 exemplaires), Lausanne-Cités occupe en effet une place particulière dans le paysage médiatique régional. Si sa ligne éditoriale, populaire et parfois volontiers critique, ne correspond pas nécessairement aux positions de la majorité politique lausannoise, ce titre est évidemment essentiel au pluralisme des voix qui s'expriment sur l'actualité locale et régionale.

La disparition de Lausanne-Cités serait d'autant plus dommageable pour la Ville de Lausanne que le Journal officiel de la Ville est y actuellement encarté bimensuellement. La fin de cet hebdomadaire poserait ainsi également la question du futur support de diffusion de cette publication auprès de la population lausannoise.

La situation rappelle par ailleurs un épisode survenu en 2018, lorsque le groupe Tamedia avait annoncé la vente de ses participations dans Lausanne-Cités et GHI au Groupe Zeitungshaus de Christoph Blocher. Jean-Marie Fleury avait alors exercé son droit de préemption afin de reprendre l'intégralité des parts détenues par Tamedia et ainsi préserver l'indépendance des deux titres. La perspective de leur disparition quelques années seulement après cet épisode pose dès lors la question de la diversité de la presse dans notre région et du rôle que les collectivités publiques peuvent ou non jouer face à une telle évolution.

Partant, ces considérations appellent les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été informée de la perspective d'une cessation de parution de Lausanne-Cités à la fin de l'année 2026 ? Quels commentaires peuvent-ils être faits à ce sujet ?
2. La Municipalité a-t-elle connaissance des conséquences que cette disparition pourrait avoir sur l'emploi dans le secteur des médias et de l'impression à Lausanne et dans sa région ?
3. La Municipalité envisage-t-elle des démarches afin de favoriser le maintien à Lausanne d'une offre médiatique diversifiée et de proximité, dans le respect de l'indépendance éditoriale des médias ?
4. La Municipalité envisage-t-elle une aide sous quelque forme que ce soit pour permettre la pérennité du titre Lausanne-Cités ?
5. La disparition programmée du titre Lausanne-Cités aurait-elle des conséquences sur les modalités actuelles de diffusion du journal communal ? Si oui, quelles solutions sont envisagées ?

Conseil communal de Lausanne

6. La Municipalité envisage-t-elle de maintenir le principe d'une large diffusion gratuite du journal communal auprès de la population, indépendamment du support utilisé ?
7. Plus généralement, la Municipalité entend-elle entreprendre des démarches auprès des autorités cantonales ou fédérales afin de soutenir la diversité et le pluralisme de la presse régionale ?

Les conseillères et conseillers soussigné.e.s remercient par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 8 septembre 2026

Louis DANA

Jean-Marc BÉGUIN

Romane BENVENUTTI

Marlène BÉRARD

Johann DUPUIS